

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPE 74 Contrat de collaboration d'expérimentation - Nouveaux usages de l'eau et impacts sur le climat urbain des matériaux de voirie.

Mme Célia BLAUDEL et Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un contrat de collaboration d'expérimentation avec l'Université Paris Diderot-Paris 7 et l'UFR de physique, portant sur les nouveaux usages de l'eau et leurs impacts sur le climat urbain des matériels de voirie ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL, au nom de la 3^{ème} commission, et Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ledit contrat.

Article 2 : Les dépenses réalisées dans le cadre du contrat de collaboration d'expérimentation sont cofinancées par la Ville de Paris pour un montant de 20 000 euros hors taxes (24 000 euros TTC).

Article 3 : Les dépenses seront inscrites sur le budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, sur les exercices 2016 et suivants, section d'exploitation, chapitre 11, article 617, sous réserve des décisions ultérieures de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO